



PRÉFET DE LA VIENNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DÉCLARATION POUR L'ORGANISATION D'UNE MANIFESTATION DE NATURE REVENDICATIVE DANS LE CADRE DU CONTEXTE SANITAIRE ACTUEL

En application de l'article 3 du décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, **les organisateurs des manifestations sur la voie publique mentionnées à l'article L.211-1 du code de la sécurité intérieure doivent déclarer au préfet de département les mesures qu'ils mettent en œuvre afin de garantir les dispositions de l'article 1^{er} dudit décret.**

La déclaration doit être transmise à la préfecture ou sous-préfecture du département dans lequel se déroule la manifestation, au moins trois jours francs et au plus quinze jours francs avant la date prévue.

La déclaration peut être accompagnée :

- Des plans de l'itinéraire ou de l'événement (plans, photographies, etc.) ;
- D'un dossier technique complet en cas de mise en place d'installations (tentes, enceintes, gradins, scènes, manèges, etc.).

La préfecture ou sous-préfecture qui reçoit la déclaration en délivre un récépissé.

ATTENTION : La manifestation doit aussi être déclarée selon la réglementation en vigueur, notamment au maire de la commune concernée. Par ailleurs les événements d'un type particulier qui nécessitent une autorisation des services de l'État pour leur tenue y sont toujours soumis.

I. INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

Type d'événement ou de rassemblement organisé :

Rassemblement et manifestation contre la réforme de l'assurance chômage dans le cadre du mouvement d'occupation des théâtres le samedi 22 mai

Nombre de personnes attendues :

-En instantané :

-En cumulé :

Descriptif de l'événement et but de la manifestation : Rassemblement à partir de 12h30 sur le parvis du TAP puis manifestation vers ; Pole Emploi ; puis porte de Paris ; puis jardin des plantes ; puis place Charles de Gaule ; place d'armes. Contre la réforme de l'assurance chômage et la précarité dans la culture et le monde du travail

Localisation de l'événement ou itinéraire prévu : 12h30 -14h : rassemblement sur le parvis du TAP ; 14h départ en manifestation par la rue de la Marne ; Boulevard de Solférino jusqu'à Pôle-Emploi gare ; puis boulevard du Grand-cerf jusqu'à la porte de Paris ; puis boulevard Chasseigne jusqu'au jardin des plantes ; puis jusqu'à la place Charles de Gaule par la rue du Jardin des plantes ; puis jusqu'à la place d'arme par les rues Henri Oudin, Puygareau, Clavier. 16H, fin de la manifestation.

Mise en place d'installations (tentes, enceintes, gradins, scènes, manèges, etc) :

Date et heures de début et de fin : 12h30-16h

Coordonnées de l'organisateur (nom, prénom, raison sociale, adresse, téléphone, courriel) :

Léo Lepinçon, secrétaire du syndicat SUBBTPI-86 CNT-SO, 20 rue Blaise Pascal, 06-42-92-30-59,
poitoucharentes@cnt-so.org

Philippe Cayzelle, co-secrétaire de SOLIDAIRES 86, Solidaires 86, 20 rue Blaise Pascal, 06-67-10-83-11,
contact@solidaires86.org

II. MESURES SANITAIRES « Covid-19 »

Mesures de distanciation physique : Oui en tenant compte que du fait que l'évènement se déroule en extérieur

Mesures de prévention et d'hygiène :

Port du masque : Oui

Hygiène des lieux :

Autres mesures :

Date et signature de l'organisateur

Mention lu et approuvé

Lu et approuvé, le 17 mai 2021,

Léo Lepinçon pour la CNT-SO 86 et par délégation de signature Solidaires 86 et les occupant.e.s du TAP

